



HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

Paris, le 24 juillet 2014

Publication des déclarations d'intérêts et d'activités
des parlementaires

Conformément aux lois du 11 octobre 2013 relatives à la transparence de la vie publique, les déclarations d'intérêts et d'activités des députés et des sénateurs sont désormais consultables sur le site internet de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique : www.hatvp.fr. Elles le resteront pendant toute la durée du mandat des personnes concernées.

Cette publicité assure la transparence des liens d'intérêts qui, sans nécessairement constituer des conflits d'intérêts, permettent à chacun de veiller à leur prévention.

A la suite de cette publication, la Haute Autorité poursuivra le contrôle des éléments rendus publics. Par ailleurs, elle pourra être saisie de demandes d'avis par les élus sur des questions déontologiques.

Contact presse : Yann Adusei – 01.72.60.58.71